



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 72748

Texte de la question

M. André Santini attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la chaîne Berbère Télévision (BRTV). Cette chaîne est diffusée actuellement sur le câble et le satellite. Elle est financée par les abonnements et des fonds privés. Or, jusqu'en 2004, son ministère avait coutume de subventionner des télévisions culturelles non francophones comme Beur TV et Breizh TV. La communauté berbère ne se reconnaît pas dans les médias arabes et a des préoccupations différentes de celles du monde arabe. De surcroît, étant donné l'importance des Français d'origine berbère (plus de deux millions) dans notre pays et leur intégration dans notre société, il apparaît comme anormal de ne pas aider financièrement BRTV. Ainsi, il lui demande s'il peut réétudier le dossier de financement de cette chaîne de télévision.

Texte de la réponse

Pendant cinq ans, à partir de 1998, le ministère des affaires étrangères a effectivement mis en oeuvre une politique d'aide aux chaînes françaises qui s'engageaient dans la diffusion internationale. Il convient de préciser que, parmi les chaînes qui ont bénéficié de cette aide, ne figurait pas Breizh TV qui n'a jamais eu une telle ambition. Après plusieurs années d'efforts, le ministère a constaté que l'implication des pouvoirs publics, qui devait rester marginale et limitée dans le temps, n'avait pas eu l'effet de levier attendu et que la situation des chaînes qui avaient fait le pari de l'exportation était fragile et restait dépendante de cette aide publique. Les annulations de crédits intervenues en 2003 ont précipité sa décision d'interrompre définitivement cette politique de soutien financier. Depuis 2003 donc, le ministère ne dispose plus de ligne budgétaire qui permettrait de soutenir BRTV pour sa diffusion à l'étranger. Les contraintes budgétaires qui pèsent sur ses actions le conduisent en outre à concentrer ses crédits sur les instruments audiovisuels à vocation internationale existants.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72748

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8288

Réponse publiée le : 8 novembre 2005, page 10317